

PROCES-VERBAL
de la
séance ordinaire du mardi 12 décembre 2023

Présidence: Federico Rapini

Ouverture: 19h00

Appel: 43 membres présents, 11 membres excusés, 1 membre non excusé

Excusés	
	Rémy Founou
	Samuel Gueissaz
	Marie-Thérèse Hegetschweiler
	Anita Islami
	Antonio Magallanes
	Nicolas Mivelaz
	Dominique Perren
	Catherine Safi
	Christian Scaiola
	Florent Simonot
	Arbenita Zejna
Non Excusés	
	Laurence Gritli

Le quorum est atteint: 78%

Ordre du jour

1. **Procès-verbal** de la séance du 3 octobre 2023.
2. **Communications du Président.**
3. **Communiqué de la Municipalité N° 20.**
4. **Préavis N° 38/2021-2026 « Demande de crédit relative à la participation communale au fonds régional pour une mobilité collective et innovante pour la période 2024-2034 ».** Rapport de la CPUM. Prise de décision.
5. **Préavis N° 40/2021-2026 « Budget de fonctionnement 2024 ».** Rapport de la CoFin. Prise de décision.
6. **Motion Rémi Founou et consorts « Pour plus de jardins potagers et écologiques ».**
Rapport sur l'irrecevabilité de la Municipalité. Classement.
7. **Interpellation** Jacques Tschudin et consorts « Gestion du gaz à Rolle ».
8. **Associations intercommunales.**
 AIER – SIDERE - Conseil Régional Région Nyon - Enfance et Jeunesse ENJEU –
 ORPC – Commissions consultatives municipales : CODEV – COCISE - COMED.
9. **Divers** et propositions individuelles.

En ouverture de séance le Président souhaite la bienvenue aux conseillers ainsi qu'aux municipaux et à la représentante de la presse.

Il procède alors à l'assermentation de M. Valentin Murariu (Vert) en remplacement du conseiller démissionnaire, M. Baptiste Conti (Vert).

Il passe ensuite à l'ordre du jour auquel est ajouté l'élection d'un délégué au Sidere et à Région Nyon. L'interpellation de M. Tschudin (point 7) est en outre retirée par son initiateur. Cet ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

1. Procès-verbal de la séance du 3 octobre 2023.

M. Joly demande le remplacement du terme « arrêté » par « arrêt » lors des diverses occurrences relatives à une décision rendue par une autorité supérieure. Le procès-verbal est accepté à la majorité.

2. Communications du Président.

Le Président lit la lettre de démission de M. Baptiste Conti de sa fonction de conseiller communal.

Il évoque la visite de la Préfète du 9 octobre 2023 et fait suivre les propos de cette dernière concernant les rapports qui doivent être fournis à la Secrétaire sous forme d'originaux avec signatures manuscrites, de même que pour les lettres de démission.

Il précise que les rapports et autres communications sont à envoyer à l'adresse privée du Président et de la Secrétaire, les courriels à l'adresse du Conseil communal étant peu relevés car disponibles seulement depuis les ordinateurs communaux.

Il rappelle le formulaire en ligne destiné à améliorer le site internet, formulaire disponible depuis le site communal ; ce formulaire est à ce jour désespérément inutilisé...

3. Communications de la Municipalité

Mme Ruchti informe que les travaux de la RC 1 débiteront le 22 janvier par les installations de chantier, depuis la Couronnette pour atteindre le centre ville. Des feux de signalisation seront posés pour permettre la circulation. Une communication plus précise avec délais de temporalité suivront au début janvier. Les résultats du Plan lumière ont été reçus, et les passages piétons qui sont les principaux points noirs sont la priorité N° 1 qui sera étudiée pour une mise en conformité ; un préavis suivra prochainement.

4. **Election** d'un délégué au SIDERE et d'un suppléant pour la Région Nyon. M. Rodolphe Balmer est proposé, et est élu par applaudissements.

5. **Préavis N° 38/2021-2026 « Demande de crédit relative à la participation communale au fonds régional pour une mobilité collective et innovante pour la période 2024-2034 ».** Rapport de la CPUM. Prise de décision.

Le Rapporteur, M. Troccoli, lit les conclusions du rapport.

Mme Bermejo Dubois rappelle aux partis que lors de la dernière campagne politique un sujet commun a été repris par tous, à savoir l'écologie, notamment la nécessité d'agir pour améliorer la situation. Elle remarque qu'au sein de la commission un seul parti a voté unanimement pour ce préavis, celui des Verts libéraux. Elle trouve incroyable que des personnes pensent le contraire par rapport à un plan de mobilité. La mobilité ne s'arrête pas à Rolle ; elle concerne la région et on a besoin de contribuer à ce plan qui est extrêmement important pour pouvoir améliorer la situation. Elle espère que ce soir la responsabilité en rapport à la situation climatique est vraiment prise au sérieux et que l'on pourra le démontrer à la population.

M. Hay rassure Mme Bermejo Dubois dont l'opinion est partagée ; effectivement il y a un engagement qui a été pris par tous dans le cadre de la campagne politique quant au rapport à la nature et à l'énergie. C'est une des rares choses auxquelles il souscrit venant du Conseil Régional car le problème de la mobilité fait que l'on n'a pas le choix. Il incite les conseillers à voter en faveur du préavis.

Mme Beck soutient le préavis qui est fondamental et dans la continuité de ce qui a déjà été entrepris avec succès au niveau régional, dont Rolle bénéficie tous les jours.

Le Président clôt la discussion et passe au vote qui montre que le préavis N° 38 est accepté à la majorité.

Le Conseil communal de Rolle

- vu le préavis de la municipalité du 21 août 2023
- entendu le rapport de la commission d'urbanisme et de mobilité chargée d'étudier cet objet
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. d'adopter le préavis municipal N° 38 / 2021-2016 concernant la demande de crédit relative à la participation communale au fonds régional pour une mobilité collective et innovante pour la période 2024-2034.
2. de prendre acte de la clause de sortie prévue qui donne la possibilité de quitter le programme pendant la période décennale, au plus tôt d'ici au 31 décembre 2028 (soit un minimum de 5 ans d'engagement), avec un effet après deux années civiles (1^{er} janvier 2031).
3. d'autoriser la Municipalité à engager le montant annuel de Fr. 56'889.- pendant 10 ans, correspondant à Fr. 9.- x 6'321 habitants, à compter de 2024 jusqu'en 2033 compris au titre de la participation communale au fonds régional pour une mobilité collective et innovante.
4. d'autoriser la Municipalité à inscrire aux budgets 2024 à 2034 un montant annuel de Fr. 56'889.- et d'imputer cette somme sur le compte de fonctionnement 1800.351701 «Participation au fonds régional».
5. d'autoriser la Municipalité à créer un fonds du même montant sur le compte de bilan 923300 «Fonds régional pour une mobilité collective et innovante» qui sera amorti sur 10 ans.

Le Préavis N° 38 est accepté à la majorité

Ainsi délibéré en séance le 12 décembre 2023

6. Préavis municipal 2016-2021 N° 40 – Budget 2024 – Rapport de la Cofin. Prise de décision.

La rapportrice, M. Schlup, lit le détail des amendements.

Premier amendement. **1800.351701 – Administration Générale / Transports publics : « Participation au fonds régional »**

« Le montant de CHF 9.00 par habitant/année ne sera pris en compte que si le préavis municipal N° 38 est adopté par le Conseil communal. La Commission estime qu'il n'est pas encore nécessaire de l'inscrire au budget 2024 puisque ledit préavis n'a, à ce jour, pas encore été voté. Elle propose de ne pas attribuer le montant de Fr. 56'889.- à ce compte. »

Au vu du vote venant d'avoir lieu au sujet du PM N° 38, la Cofin retire cet amendement.

Second amendement. 1820.318540 – Administration Générale / Transports publics / Mobilité : « Etudes liées à la mobilité »

« Selon la Municipalité des études ont déjà été menées en 2023, mais de nouvelles études pourraient se révéler nécessaires et émerger en 2024, notamment en raison de la densification et des projets d'infrastructures. La Commission estime que cette réponse est trop vague et que des études sont déjà prévues avec la mise en œuvre des plans de quartier (par exemple Gare-Nord-Schenk). De plus, selon la Municipalité un montant de CHF 5'000.- est prévu pour la promotion de la mobilité (cyclomania, rallye vélo, etc.). La Commission estime que ce montant ne doit pas figurer dans ce compte lié aux études pour la mobilité. La Commission propose de ramener ce compte à CHF 0.- et donc de le réduire de CHF 55'000.-. »

Mme Rod explique que le but du compte est de pouvoir mener des projets de mobilité quand nécessaire, lorsque les délais ne permettent pas de déposer des préavis. Pour exemple le projet de mobilité au chemin de Jolimont qui a vu de nombreuses déposes de permis de construire, et pour des habitations au Chemin Pestalozzi qui ont engendré des questionnements sur les débouchés des parkings souterrains, sur la mobilité et les accès le long du chemin de Jolimont en lien avec l'accès sur le chemin Pestalozzi. Ces projets ont engendré aussi des oppositions et des remarques de la part de nombreux riverains et voisins du chemin de Jolimont mettant en avant le fait que ce chemin est déjà chargé en trafic, ce qui pose des questions de sécurité en lien avec les passages piétons. Pour délivrer un permis de construire le délai est de 40 jours, ce qui signifie que pour prendre la bonne décision il faut être encadré pour s'assurer que le projet fonctionne à long terme malgré les nouvelles constructions. Il faut également s'assurer de la sécurité de tous les usagers du chemin de Jolimont ; dans ce cadre-là un bureau extérieur a été mandaté pour conseiller sur la meilleure accessibilité de ce chemin et pour un projet pouvant être mis en œuvre si le chauffage à distance se réalise. En effet, le chemin de Jolimont sera ouvert pour y faire passer les tuyaux du chauffage à distance, et une réfection s'ensuivra.

Des discussions avec ENJEU ont eu lieu pour la mise à disposition d'une parcelle au Maupas, mais des questions de mobilité ressortent, questions déjà évoquées au Conseil par des riverains et des parents d'élèves. Il a fallu regarder plus globalement la question de la mobilité dans ce secteur avant de dire à ENJEU si oui ou non il était prêt à accueillir des équipements scolaires et parascolaires supplémentaires, et si oui avec quels aménagements. Ceci mènera à un projet qui sera coupé en deux phases ; une phase pour résoudre les problèmes d'aujourd'hui et une pour les problématiques de demain si une nouvelle infrastructure publique venait à y être implantée.

Par ailleurs l'OFROU a présenté son projet de réfection des différents ponts au-dessus de l'autoroute en octroyant un délai de deux mois pour son étude. En deux mois il a fallu répondre à propos de l'emplacement des trottoirs, bandes cyclables et autres aménagements, tout cela pour les 60 années à venir. Trop urgent pour passer par un préavis mais sans décision prise à la légère.

Au final ces projets représentent environ Fr. 60'000.- dépensés en études en 2023 mais une partie de ce montant sera récupérée grâce à diverses subventions cantonales et fédérales (certains projets étant inscrits dans celui en lien avec le projet de l'OFROU qui vient d'être évoqué et dans le projet d'agglomération N° 5 permettant d'obtenir des subventions fédérales),

et des participations d'ENJEU, du DISREN, etc. En 2024 il est déjà prévu de nombreux dépôts de permis de construire, essentiellement en lien avec Gare nord Schenk. Des études générales ont déjà été menées, mais lorsque le projet précis est déposé il y a toujours des compléments et des modifications à traiter. On a besoin de pouvoir travailler correctement avec une latitude suffisante ; il faut refuser l'amendement.

M. Dubuis remercie pour les informations mais aurait préféré qu'elles fussent transmises plus tôt. Le budget est un processus et non pas une activité ponctuelle. Si des différences importantes apparaissent par rapport aux années précédentes, il y a un commentaire qui est la première opportunité de la Municipalité pour faire passer une information à la Cofin. Bien souvent, si le commentaire n'est pas suffisant pour prendre une décision, la Cofin établit une première volée de questions, puis une deuxième et une troisième en cas de besoin. Il trouve anormal de devoir en arriver en séance de Conseil, alors que les commissionnaires ont passé des semaines et des semaines à éplucher les comptes, à demander des renseignements et à poser des questions, et que le soir-même du Conseil de nouvelles informations soient reçues alors qu'elles auraient pu être transmises pour les séances préparatoires de la Cofin. Il estime que cette manière de faire n'est pas adéquate.

Mme Bermejo Dubois aimerait connaître l'avis de la Cofin suite à ces explications supplémentaires.

M. Joly ne peut pas changer la décision de la Cofin suite aux explications complémentaires de ce soir et déplore le manque de renseignements exhaustifs donnés par la Municipalité. Il appartient au Conseil de refuser ou d'accepter.

Mme Beck, qui s'est abstenue lors du vote Cofin, retire son abstention et refuse l'amendement. Il est inutile de corriger cet amendement dont le montant est dérisoire.

Le Président clôt la discussion et passe au vote qui montre que le second amendement est refusé à la majorité : 20 contre, 19 pour et 4 abstentions.

Troisième amendement. **3100.314115 – Domaine et Bâtiments / Terrains, places, jardins, plage: « Entretien plage »**

« La Commission recommande de réduire ce compte afin que la Municipalité propose un réaménagement global de la plage (place de jeux, douche, etc.) et présente un préavis au Conseil communal. Le montant de CHF 17'000.- suffit pour l'entretien courant. La Commission propose de réduire le compte de CHF 81'000.- et de laisser CHF 17'000.-. »

Mme Ruchti fait passer le message que bien que la Municipalité aimerait présenter un projet global de refonte de la plage de Rolle, les réalités financières font que ce ne sont que de petites mesures qui sont proposées dans ce budget, à savoir le remplacement de la place de jeux qui est usée par les très nombreuses utilisations, la création d'une deuxième douche à l'opposé du premier îlot, le remplacement des douches existantes pour une mise aux normes. Ce sont de toutes petites mesures face à la forte utilisation de la plage. Elle recommande de refuser l'amendement et de maintenir cette possibilité d'intervenir par ces mesures de rafraîchissement. La Municipalité est consciente que des mesures plus importantes seraient appréciées mais les réalités budgétaires de la Commune pour les années à venir obligent à être réaliste.

Le Président clôt la discussion et passe au vote qui montre que le troisième amendement est accepté à la majorité.

Quatrième amendement. **3530.314100 – Domaine et Bâtiments / Bâtiments communaux, La Couronne: « Entretien bâtiments & terrains »**

« La Commission recommande de réduire ce compte afin que la Municipalité propose un projet complet par un préavis ; notamment pour le remplacement des vitres extérieures et la modification du guichet et des bureaux du contrôle des habitants. La Commission propose de réduire le compte de CHF 142'600.- et de laisser CHF 61'500.- qui est le même montant que celui au budget 2023, montant nécessaire pour l'entretien courant. »

M. Walter explique que la Municipalité n'accepte que partiellement l'amendement et dépose un sous-amendement qui propose de réduire le compte de Fr. 107'600.- au lieu de Fr. 142'600.- et de conserver le montant de Fr. 96'500.- afin de pouvoir réaliser, dans les meilleurs délais, la séparation du bureau Est du contrôle des habitants en deux espaces distincts. Il est impératif d'y créer un bureau indépendant au regard de la protection des données et de la confidentialité des discussions. Il n'existe actuellement pas de tel endroit pour recevoir les concitoyens. Le montant des travaux prévus pour la séparation (parois, électricité, sas muni de deux portes insonorisées et aménagements divers) sont estimés à env. Fr. 35'000.-. La Municipalité proposera des préavis distincts pour la création des guichets au contrôle des habitants et pour le remplacement des vitrines et portes du rez-de-chaussée du bâtiment de la Couronne. Ces vitrines et les portes sont de simples vitrages et sont des passoires énergétiques qu'il serait important de changer dans les meilleurs délais

Le Président suggère de discuter conjointement du sous-amendement et de l'amendement, puis de voter en premier lieu sur le sous-amendement puis sur l'amendement.

M. Hay se rallie au sous-amendement de la Municipalité mais s'insurge contre le fait que ce ne soit qu'en décembre 2023 que l'on découvre que le bâtiment de la commune ne dispose que de vitrages simples au rez-de-chaussée. Pour une Cité de l'Energie avec des employés dont le travail porte sur l'étude de l'optimisation de cette énergie, avoir dans le bâtiment communal des vitrages aussi mauvais est vraiment décevant ; il est franchement déçu.

Le Président clôt la discussion et fait voter le sous-amendement municipal qui est accepté à la majorité par 24 oui, 10 non, 5 abstentions.

Le Président fait alors voter l'amendement Cofin qui est refusé à la majorité par 21 non, 16 oui, 3 abstentions.

Cinquième amendement. 3682.314100 – Domaine et Bâtiments / Bâtiments communaux / Bâtiments divers / Camping des Vernes : « Entretien bâtiments & terrains »

« La Commission estime que certaines dépenses ne sont pas urgentes ni pertinentes, par exemple l'installation de bornes électriques qui pourrait être faite par un prestataire spécialisé. La Commission recommande à la Municipalité de les reporter. Aussi la Commission propose de réduire ce compte à CHF 200'000.-.

Mme Vollenweider annonce que la Municipalité accepte l'amendement.

Le Président clôt la discussion et fait voter l'amendement qui est accepté à la majorité par 29 oui, 2 non, 9 abstentions.

Sixième amendement. 4000.318500 – Travaux / Service technique et secrétariat: « Honoraires »

« La Commission recommande de réduire ce compte de CHF 67'000.- et de conserver le montant de CHF 25'000.- en prévision de la mise à jour du recensement des arbres qui découle d'une obligation légale et des vacations de la Commission consultative des arbres. Les autres dépenses dont diverses études et la modification du règlement sur le patrimoine arboré ne sont pas opportunes. »

Mme Rod informe que la Municipalité n'accepte que partiellement l'amendement et propose un sous-amendement portant sur la réduction de ce compte de Fr. 22'000.- au lieu des 67'000.- proposés par la Cofin. Ceci permet de conserver la somme de Fr. 70'000.- afin de répondre aux besoins courants et couvrir les honoraires de la Commission des arbres ainsi que ceux des géomètres, notaires et autres experts dont la Commune a régulièrement besoin pour tenir à jour les différents plans et cadastres communaux. En 2022 et 2023 des montants de Fr. 20'000.- et Fr. 15'000.- ont été engagés et pour 2024 ce sont Fr. 15'000.- qui sont budgétés. Pour pouvoir couvrir les tâches imposées par l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur le patrimoine arboré, il est prévu Fr. 20'000.- pour la mise à jour du recensement des arbres et en particulier y intégrer le recensement des arbres considérés comme remarquables au regard de la nouvelle loi cantonale, et Fr. 15'000.- pour la mise à jour du règlement communal sur la protection du patrimoine arboré. Il s'agit aussi de permettre la réalisation de la mesure N° 5 du plan climat pour la réalisation d'un plan d'arborisation et de renaturation pour une somme de Fr. 20'000.-. Au vu de la forte demande des citoyens et des conseillers, il est urgent de mettre en œuvre cette mesure du plan climat qui est d'ailleurs l'une des mesures phare dudit plan pour intensifier les plantations. Malheureusement les ressources en interne manquent pour déterminer la localisation et les essences adaptées, ce qui représente un travail conséquent, et cette planification est nécessaire pour une arborisation cohérente et pérenne. Elle remercie les conseillers de bien vouloir accepter ce sous-amendement et de refuser l'amendement Cofin.

Le Président suggère de discuter conjointement du sous-amendement et de l'amendement, puis de voter en premier lieu sur le sous-amendement puis sur l'amendement.

M. Dubuis réitère son malaise et trouve impensable que la Municipalité attende de recevoir le rapport de la Cofin pour ensuite dispenser des informations. Il trouve cela ubuesque.

M. Hay est interloqué ne comprend pas pourquoi un plan est prévu pour un montant de Fr. 20'000.- alors que des pépiniéristes font cela gratuitement si on leur achète les arbres, ce qu'il se permet de mentionner puisque lui-même a pu le faire à titre privé. Il s'agit du respect du contribuable, de ne pas gaspiller l'argent des contribuables puisque des professionnels sont là pour conseiller la bonne arborisation, sans que l'on ne doive mandater des experts. Par ailleurs les arguments viennent trop tardivement et si c'est si important, alors que le Plan Climat a été présenté il y a plusieurs mois, pourquoi est-ce que cela n'a pas pu être documenté dans le cadre de la Cofin ?

M. Paquet estime qu'un arbre a besoin d'une cinquantaine d'années pour devenir majeur et l'on repousse d'année en année des décisions sur des sommes mineures de Fr. 20'000.- par exemple. Il faut à présent avancer dans ce projet pour les générations futures, pour que Rolle soit une belle ville arborée. Si les arbres meurent c'est à cause du choix d'arbres trop gros et de l'entretien, car un arrosage régulier de plusieurs centaines de litres par semaine est nécessaire. Il faut à présent faire ce qu'il faut pour arborer la ville et le montant de Fr. 20'000.- est très modeste.

M. Cuendet salue le sous-amendement de la Municipalité qui correspond à la volonté des citoyens rollois.

Mme Rod répond sur les montants qui ont été évalués au plus juste pour donner la possibilité de sélectionner de bons experts. Effectivement des pépiniéristes proposent leurs services mais leur but est de vendre des arbres sans se soucier de leur pérennité ni de leur intégration dans le milieu ambiant. La Municipalité fera attention et utilisera au maximum les ressources internes pour réaliser les différents projets, et les budgets ont été estimés avec la commission des arbres qui elle-même pourrait réaliser une partie des mesures prévues. Elle est prête à accompagner le travail de recensement des arbres qui est un travail vraiment conséquent. Ce

sont des experts externes qui méritent d'être défrayés à hauteur de l'expertise dont ils font profiter la Commune.

Mme Carrard Gay demande si des bananiers ont été plantés sur les quais, sachant qu'un bananier demande 20 litres d'eau par jour.

Le Président clôt la discussion et fait voter le sous-amendement municipal qui est accepté à la majorité par 20 oui, 18 non, 4 abstentions.

Le Président fait alors voter l'amendement Coffin qui est refusé à la majorité par 21 non, 19 oui, 1 abstention.

Septième amendement. 4100.318500 – Travaux / Service énergie, développement durable: « Honoraires »

« La Commission recommande de laisser dans ce compte le montant de CHF 77'000.- pour les honoraires liés au délégué de l'énergie. Cependant le montant restant de CHF 28'000.- pour le développement d'installations solaires par un mandataire paraît excessif. La promotion et le subventionnement des installations solaires sont effectués par le Canton et la Confédération. Par ailleurs, les installateurs sont particulièrement actifs dans le démarchage et l'information des propriétaires, et répondent aussi bien aux attentes que ce que la Commune pourrait entreprendre. Ce montant peut être enlevé. »

Mme Rod estime impensable qu'en 2023 on valide un plan climat et qu'en 2024 on en diminue le montant. C'est le statu quo qui a été proposé avec comme objectif de répartir les honoraires entre le délégué énergie et développement durable qui travaille pour la commune à 20%, et des experts pour un autre projet qui est la mesure N° 13.5 du Plan Climat qui vise à développer les installations solaires auprès des privés et des entreprises, mesure phare du Plan Climat. La Confédération estime que le potentiel de production photovoltaïque sur les toits de Rolle est de 26'000 MWh par an et à ce jour on atteint à peu près 6% de cette estimation. Il y a visiblement du démarchage mais il est grandement insuffisant. Les chiffres à atteindre sont encore très éloignés puisqu'on est à 1'600 MWh/an en 2022. Ce Plan Climat doit bien entendu être affiné avant sa mise en œuvre avec beaucoup de travail et de suivi des indicateurs, et il faut pouvoir conserver le délégué à l'énergie durable. Pour atteindre les objectifs fixés, ce dernier doit pouvoir accomplir toutes ses tâches et son mandat à 20% ne suffit pas. De plus, avec le même budget on doit avoir recours à d'autres experts pour le projet du développement des infrastructures solaires. Elle demande le refus de l'amendement.

M. Joly est consterné par ce qu'il vient d'entendre. La Coffin a posé des questions en obtenant pour réponse qu'un délégué à l'énergie a été annoncé à 30% correspondant à Fr. 77'000.- tels qu'ils sont proposés dans l'amendement et il est surpris d'apprendre qu'il s'agit en fait d'un emploi à 20% ; le montant de Fr. 77'000.- est-il toujours correct ? Le montant de Fr. 28'000.- amendés sont justifiés par un programme de promotion destiné à motiver les privés à installer des panneaux solaires sur leurs toits. Le programme relatif au solaire est fédéral et cantonal, et sa promotion est également fédérale et cantonale, de même que les subventions utiles et nécessaires auprès des privés et du public.

D'imaginer que la commune prenne un rôle pour inciter les Rollois par démarchage est malvenu. Les propriétaires sont déjà systématiquement sollicités pour la pose de panneaux solaires par démarchage. Ajouter le montant de Fr. 28'000 dans le programme de la commune n'a pas lieu d'être du tout.

M. Paquet a reçu ce jour-même un téléphone pour un démarchage de panneaux solaires. Il y a tellement d'acteurs sur ce créneau qu'il faut un acteur local et référencé en lequel on puisse avoir confiance. La promotion soutenue par la commune serait une bonne chose.

M. C. Bidlingmeyer entend l'argumentaire de la Municipalité mais s'agit-il de démarchage ou d'avis d'experts ? A quoi servent les Fr. 28'000 ? Il peine à comprendre la position de la Municipalité.

Mme Rod explique qu'il ne s'agit pas de démarchage mais le but est de permettre de bénéficier de conseils neutres comme des appels d'offres ou des commandes groupées, ou des conseils, ou des séances d'information, pour les aides à l'obtention de subventions. Cela fonctionne bien dans d'autres communes. Il y a des brèches dans lesquelles la Commune peut s'insérer pour combler le manque entre le démarchage et les avis pertinents. Comment engager des propriétaires privés ou institutionnels à développer leur parc photovoltaïque ? Cela pourrait être réalisé par le biais de la Commune.

M. Hay comprend que l'on va se retrouver avec des actions inachevées sur le marché. Il a lui-même installé des panneaux solaires et n'a pas eu besoin de l'aide de la commune pour le choix de son fournisseur. Il ne comprend pas quelle serait la valeur ajoutée de l'apport de la Commune.

Le Président clôt la discussion et fait voter l'amendement qui est accepté à la majorité par 22 oui, 15 non, 3 abstentions.

Huitième amendement. 4500.331100 – Travaux / Déchets urbains: « Amortissements ouvrages de génie civil et assainissements »

« La Commission estime qu'il n'est pas encore nécessaire d'inscrire au budget 2024 l'amortissement alors que le préavis y relatif (PM 35 qui est un crédit d'étude) n'a pas encore été adopté par le Conseil communal à ce jour. La Commission propose de réduire le compte à CHF 0.-, soit d'enlever CHF 75'250.-. »

Mme Ruchti annonce que la Municipalité accepte cet amendement.

Le Président clôt la discussion et fait voter l'amendement qui est accepté à la majorité.

Neuvième amendement. 4700.318500 – Travaux / Port, rives, cours d'eau / Port Ouest: « Honoraires »

« Avant d'engager toutes nouvelles dépenses concernant des travaux d'adaptation du port, la Commission estime qu'il est préférable de questionner le concepteur et de s'assurer que sa responsabilité civile ne pourrait pas être recherchée. Aussi la Commission recommande de réduire ce compte à CHF 0.- et d'enlever le montant de CHF 40'000.-. »

La Syndique demande le refus de l'amendement et défend la somme de Fr. 40'000.- car depuis que le port est inauguré, par temps de forte bise des vagues rentrent dans le port et tapent contre le quai des voiles latines pour aboutir à l'intérieur du port. Quelques incidents sont survenus, tels des mâts de bateaux qui se sont entrechoqués, et des incidents plus graves pourraient survenir. Le nouveau chef du service technique est allé constater sur place lors d'une tempête et a insisté sur le fait qu'il fallait faire quelque chose pour préserver les infrastructures, les bateaux et la structure du port. Si l'amendement est accepté, la Syndique reviendra avec un préavis. Le port est magnifique et il faut le préserver des dégradations.

Mme Bermejo Dubois se demande pourquoi on n'interroge pas le concepteur par rapport à sa responsabilité.

La Syndique explique que cela a été fait mais qu'il est difficile de déterminer qui est responsable. La Municipalité, le constructeur, l'ingénieur communal et celui du bureau ingénieur ont pris les décisions en commun. La digue côté ouest a été agrandie et un épi a été posé, mais cela ne suffit apparemment pas.

Le Président clôt la discussion et fait voter l'amendement qui est accepté à la majorité par 21 oui, 15 non, 2 abstentions.

Dixième amendement. 4720.318500 – Travaux / Port, rives, cours d'eau / Rives lac, cours d'eau: « Honoraires »

« L'étude pour le bassin versant Famolens n'est pas opportune pour l'instant. La Commission estime que cette étude peut attendre l'issue du recours au Tribunal Fédéral sur le projet initial - bassin de rétention au Bois de la Bigaire. La Commission propose d'enlever les CHF 30'000.-. »

Mme Ruchti estime dommage de réduire les honoraires à la simple étude du bassin versant car elle concerne tout le cours du Famolens sur le territoire communal, avec la volonté de renaturer ce cours d'eau qui traverse en colonne vertébrale la commune, et qui est aujourd'hui très dirigé depuis le bois de la Bigaire jusqu'à l'embouchure au niveau du lac. Des discussions ont déjà été menées avec le Canton, notamment pour le maintien des sources que le bassin proposé, actuellement en recours au TF, condamne. Il faut pourvoir mandater des études pour la renaturation et la valorisation de ces sources et donc doter de moyens la commission des sources. La Municipalité demande le refus de l'amendement afin d'avoir les moyens de mener l'étude de renaturation du Famolens.

M. Paquet explique que les organisations de protection de l'environnement ont fait opposition au bassin de la Bigaire. Une des conditions discutée du retrait de l'opposition, était la revitalisation que le Canton s'est engagé à mettre en œuvre avec la Commune. Par contre si le Canton ne tient pas ses promesses, des ONG pourraient à nouveau faire opposition malgré son retrait.

Mme Ruchti rend compte des premières discussions avec le Canton, discussions qui pourraient nous permettre d'être un projet pilote pour cette renaturation et ce genre d'actions. Les bassins de rétention étaient une méthode appliquée il y a de nombreuses années, alors qu'aujourd'hui on tend plutôt à résoudre certains problèmes par le biais de la renaturation, pour autant qu'elle soit pensée dans sa globalité. La renaturation qui nous occupe pourrait permettre de maintenir les sources, ce qui ne serait pas possible avec le bassin de rétention. Les sources de Rolle ont une capacité en eau de la consommation communale de 50% ; l'enjeu est donc important.

M. C. Bidlingmeyer comprend que le montant de 40'000.- correspond à une étude, pas à une réalisation ou à une renaturation ?

Mme Ruchti confirme ses propos.

M. Joly avoue qu'après les diverses interventions il ne sait plus qui fait quoi et qui est responsable de quoi. A quoi servait le montant de Fr. 30'000.- ? Au bassin de rétention ?

M. Hay abonde dans ce sens et désire que la Municipalité fasse un rapport sur l'état de situation sur le projet qui fait l'objet d'un recours au TF. Il faut remettre les pendules à l'heure et le Conseil n'a jamais eu son mot à dire à ce propos.

Il partage le désarroi de M. Joly ; à quoi sert ce montant de Fr. 30'000.-, quelle est son utilité et si le recours est accepté par le TF n'irait-il pas à la poubelle ? Il a besoin d'un état de situation écrit pour faire le point.

Mme Ruchti confirme que le dossier est en recours au TF, qu'il est piloté par la Confédération et le Canton qui le financent à 95% ; la Commune de Rolle n'a que peu à dire, paie les 5% restants mais est impactée à 100%. Il est important de maintenir ce budget afin de pouvoir présenter des mesures d'études, des alternatives et un rapport.

Le Président clôt la discussion et fait voter l'amendement qui est refusé à la majorité.

Onzième amendement. Correctif sur les charges sociales nature 3030.

«La Municipalité amende le budget 2024 d'un montant de CHF 176'643.- correspondant à un supplément de charges sociales à imputer au compte nature 3030, sur les services concernés».

La Syndique remercie la Cofin d'avoir des yeux de lynx pour cette correction, obligatoire, les charges étant à payer de toute façon.

Le Président clôt la discussion et fait voter l'amendement qui est accepté à l'unanimité. Il annonce ensuite que, selon les amendements acceptés, le nouveau total d'excédent de charges du budget est de Fr. 7'425'000.-.

La rapportrice reprend la lecture des conclusions du rapport mentionnant la somme amendée.

Le Président ouvre la discussion sur le fond.

M. Joly relève que le budget amendé présente un déficit de 7,5 mios. Il est à déplorer que bien que l'on n'ait pas d'argent on augmente les études, les honoraires, les subventions ce qui ne relève pas d'une grande rigueur en terme de compréhension budgétaire et gestionnaire. On entend d'une part que l'on n'a pas les moyens pour faire un préavis pour la plage mais d'autre part des études fleurissent partout dans le budget. Il y a eu beaucoup de discussions dans le cadre de la Cofin finalisées par de nombreux éléments dans le rapport, et la qualité des commentaires et des explications reçus est essentielle à la qualité des débats du Conseil. Il serait appréciable que les membres de la Cofin n'aient pas l'impression que le budget ne représente que des chiffres jetés dans des cases pour faire des totaux, et que les conseillers, quand ils posent des questions, reçoivent les mêmes réponses que celles reçues par la Cofin...

La Syndique propose, pour résoudre la question des réponses incomplètes, que tous les Municipaux soient reçus par la Cofin. Elle pense que les municipales et le municipal concernés doivent être entendus et répondent directement aux questions pour mieux avancer. Il lui semblait que la Municipalité s'était appliquée pour les réponses aux questions mais l'effort sera encore plus engagé par la suite. Elle recommande de recevoir les municipaux en commission des finances pour une meilleure communication. Il est d'ailleurs très gênant de présenter un budget aussi déficitaire ; depuis plusieurs années les budgets ainsi que les comptes sont déficitaires sauf l'année 2020 qui fut une année exceptionnelle. Elle donne quelques exemples des années précédentes tels les comptes 2021 présentant un déficit de Fr. 336'000.- alors que le budget prévoyait un déficit de Fr. 8'200'000.- ; les comptes 2022 présentant un déficit de Fr. 1'3000'000.- alors que le budget prévoyait un déficit de Fr. 8'800'000. Elle a l'espoir que le budget présenté ce soir soit atténué par des comptes si possible bénéficiaires. Elle relève que la responsable des finances a été absente pendant plusieurs mois, qu'un employé au service des finances a démissionné, ce qui n'a pas facilité le travail des municipales et du municipal. Des erreurs ont été soulevées par la Cofin et ont pu être corrigées. Chaque personne concernée y a mis du sien et tous tirent à la même corde pour que cette commune reste la plus belle de La Côte.

Le Président passe au vote sur le préavis amendé qui est accepté à la majorité avec 2 voix contre et 3 abstentions.

Le Conseil communal de Rolle

- vu le préavis de la municipalité du 6 novembre 2023
- entendu le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

D'adopter le budget 2024 **amendé** de la Commune de Rolle, présentant un excédent de charges de Fr. 7'425'000.-.

Le **Préavis N° 40** est accepté à la majorité

Ainsi délibéré en séance le 12 décembre 2023

7. Motion Rémi Founou et consorts « Pour plus de jardins potagers et écologiques ». *Rapport sur l'irrecevabilité de la Municipalité. Classement.*

Le Président annonce que cette motion n'étant pas recevable, elle est retirée de l'ordre du jour.

8. Interpellation Jacques Tschudin et consorts « Gestion du gaz à Rolle ».

Cette interpellation a été retirée par son initiateur et ne fait plus partie de l'ordre du jour.

9. Associations intercommunales: AIER – SIDERE – ENJEU – Conseil Régional Région Nyon – SIDERE – ORPC / Commissions consultatives municipales: CODEV – COCISE - COMED

Aucune intervention au sujet des Associations intercommunales et Commissions municipales.

10. Propositions individuelles et divers.

M. Dubuis demande où en est la révision du règlement du Conseil Communal.

M. Tschudin répond que son problème est qu'il ne dispose pas de la version Word, problème résolu par M. Garrido qui la lui transmettra. Un « doodle » va donc suivre afin de fixer la première séance de travail en janvier ou février 2024.

M. D. Bidlingmeyer demande où en est le traitement du postulat qu'il a déposé en décembre 2022 sur la création d'un plan d'infrastructures extérieures. Le délai de traitement d'une année est à son terme ; la même question de traitement se pose au sujet d'une interpellation qu'il a déposée en mars 2023 sur la collaboration entre ENJEU et les Communes.

Mme Vollenweider confirme que le traitement du postulat a pris du retard, mais il sera prochainement traité conjointement avec Mme Ruchti.

M. Walter s'explique sur la gestion des salles de sport entre ENJEU et la Commune car un passage de responsabilités est en cours, notamment avec la location de la piscine. Les conventions sont encore celles qui ont été signées entre les associations sportives et la commune de Rolle. Le travail est en cours pour l'interpellation mais la réflexion porte également sur la responsabilité des loyers. Le travail porte sur une simplification du système, sachant qu'un nouveau responsable des bâtiments qui prendra ses fonctions au 1^{er} mars 2024 a été engagé par ENJEU. Ceci permettra de travailler plus en amont et plus en profondeur ces éléments structurels.

M. Roland suppose que la Municipalité a pu prendre connaissance du fait divers survenu à Cortaillod, dans un collège où un fou furieux est entré dans l'école et a mis les gens en danger.

Cela pourrait se produire à Rolle également, et sa question est de savoir si la Municipalité compte prendre des mesures de protection des sites scolaires sur la commune de Rolle ; il l'incite fortement à en prendre.

Mme Vollenweider répond que les sites scolaires sont sous la protection de la gendarmerie, mais la Municipalité n'a pas discuté de cette question. Il en est toutefois pris note.

M. C. Bidlingmeyer explique que ces plans de protection sont des plans AMOK, et que chaque canton en a un dont la gestion est assurée par la gendarmerie. La commune est également concernée car elle doit définir dans ces plans les mesures de repli, les consignes très claires aux enseignants en cas de suspicion de problème. Il ne peut qu'engager la Municipalité à s'approcher du Canton. Il faut être prêt et donc établir des structures et des procédures.

M. Tschudin, qui a retiré son interpellation sur le compte gaz, précise que pour sa part le dossier n'est pas enterré. Par contre il désire à présent savoir si la facture du gaz du 2^e semestre va bénéficier d'un taux de TVA de 7.7 ou si facturée en janvier un taux de 8.1.

Mme Ruchti explique que le taux de TVA appliqué dépend de la date de la prestation fournie ; dans le cas présent il s'agit donc d'un taux de 7.7.

M. Tschudin poursuit en demandant comment est alimenté le compte réserve gaz.

Mme Ruchti répond que la réserve de gaz a été constituée sur de nombreuses années. On l'appelle réserve de gaz bien que ce ne soit pas un compte affecté. Elle a été constituée par une très bonne gestion des années précédentes lorsque le prix du gaz était relativement raisonnable. Aujourd'hui le prix du gaz s'envole et ne reviendra pas au prix d'avant. Il faut tenir compte de la consommation achetée à la période la plus chère et la sous-consommation qui oblige les revendeurs à vendre du gaz à perte, les dernières saisons ayant été chaudes et les clients faisant plus attention à leur consommation. Le fournisseur a donc des excédents de gaz qu'il doit revendre ce qui implique une correction très faible du prix. C'est pour être au plus près possible du prix juste que la Municipalité prend sa décision sur le prix du gaz le plus tard possible, sans chercher aucune marge contrairement à la plupart des municipalités qui fixent un pourcentage de marge. Une partie de cette réserve a été générée par une différence entre la facturation et la quantification du gaz chez les privés et la quantification du gaz fourni par les SIL à la commune. Il a donc été possible de vendre plus de gaz que la quantité achetée. Les derniers correctifs tendent à ramener cette marge d'erreur à quelque chose proche de l'acceptable pour les SIL, ce qui permet à la commune de ne pas trop puiser dans cette réserve. Bien que ce ne soit pas un compte affecté, cette réserve est intellectuellement allouée à la distribution d'énergie et pourra certainement permettre, malgré des finances inconnues, une transition vers une énergie plus verte et de maintenir un réseau de gaz alors que de moins en moins de consommateurs y sont raccordés et que le montant de maintien de ces infrastructures sera d'autant plus élevé par consommateur.

Mme Beck revient sur la séance du 14 mars 2023 lors de laquelle des épisodes de violence au collège du Martinet et en dehors du périmètre scolaire avaient été évoqués. Mme Vollenweider avait alors expliqué qu'un groupe de travail intitulé « Young Up » avait été réactivé. Ce groupe comprenait la gendarmerie, la sécurité publique, le Sésame, le travailleur social, les directeurs d'écoles et de Pré-de-Vert pour un travail de groupe et de fond. Quelles sont les nouvelles du travail de ce groupe ?

Mme Vollenweider peut annoncer que le groupe s'est réuni deux fois et que les situations actuelles sont évoquées. C'est un travail à long terme mais toutes les parties sont prenantes et la prochaine réunion aura lieu en mars 2024 pour faire le point sur les mesures prises et celles qui doivent encore être mises en place.

M. Dubuis se souvient qu'il est d'usage lors de la dernière séance de l'année, de faire don des jetons de présence à une association. Il propose donc au conseillers de verser la somme que représentent les jetons de présence de ce soir à l'association « Lire et Ecrire », section La Côte. Cette proposition est adoptée par applaudissements.

M. Brandsma se rappelle d'un vote relatif au réaménagement du skate park. Il a vu que la nouvelle place de jeux est en place et demande ce qu'il en est au sujet du budget prévu pour le skate park.

M. Walter explique que le skate park est réparti dans plusieurs dicastères, et il a été jugé qu'il était urgent d'attendre car si les travaux du CAD se font, le skate park pourrait devoir être déplacé. Mieux vaut donc attendre la fin des travaux du CAD.

M. Cuendet demande où passe la somme allouée dans le préavis pour le skate park et s'il faudra repasser par un préavis.

Mme Ruchti répond que les travaux n'ayant pas été réalisés, le préavis reste ouvert jusqu'à sa clôture, donc jusqu'à la fin des travaux.

M. Cuendet signale que les radiateurs de la salle du Conseil sont réglés au maximum. Il faut savoir que pour chauffer une salle vide, la diffusion de la chaleur n'est pas plus rapide si les thermostats sont réglés au maximum.

Mme Beck fait la promotion des concerts de l'EVIR qui auront lieu en fin de semaine.

M. Tschudin remercie la Municipalité pour son initiative de transmission des rapports de clôture de préavis.

Mme Ulliel demande où en est le CAD (Chauffage à Distance).

La Syndique explique que pour l'instant il y a un projet de convention pour la concession d'eau avec Schenk qui a fait une proposition que la Municipalité a modifiée. Cette proposition est pour l'instant chez l'avocat de la commune pour vérification. Il y a également des discussions avec la Romande Energie pour créer la société « EneRolle » pour laquelle les propositions faites ont été corrigées par la Municipalité, propositions qui sont en attente de retour. Quoi que la Municipalité fasse, elle passera en finalité devant le Conseil pour validation ou non.

Le Président clôt les débats, convie l'assemblée à l'agape servie à la salle des Chevaliers et souhaite à chacun un beau Noël et une belle fin d'année.

Le Président clôt la séance à 21h20.

Au nom du Conseil communal

Federico RAPINI
Président



Violaine CHERPILLOD
Secrétaire

